

## RÉFORME TERRITORIALE :

# LES CHAMBRES D'AGRICULTURE PRÊTES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

Le Conseil constitutionnel a validé, le 15 janvier 2015, la nouvelle carte à 13 régions et le calendrier des élections départementales et régionales, premier volet de la réforme territoriale adopté par l'Assemblée nationale le 25 novembre 2014.

Les présidents des Chambres d'agriculture, réunis en session le 19 mars dernier, ont souhaité s'engager rapidement dans ce nouveau cadre territorial, en adoptant à l'unanimité une délibération pour que le réseau soit prêt au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ainsi, dans toutes les 14 régions concernées (les régions de Haute Normandie et Basse Normandie sont déjà réunies autour d'une seule Chambre régionale de Normandie), les Chambres d'agriculture départementales et régionales s'organisent pour la mise en place d'une Chambre régionale pour chaque nouvelle région par la fusion des Chambres régionales actuelles.

## UNE GOUVERNANCE JUSQU'À 2019

Les Chambres d'agriculture proposent une gouvernance jusqu'à 2019, date des prochaines élections générales du réseau. Un décret est en préparation pour définir les dispositions suivantes dans chaque nouvelle région : une session regroupant les sessions des Chambres régionales actuelles, un(e) Président(e) élu(e) par la nouvelle session, un Bureau de 20 membres au maximum, les personnels de la nouvelle Chambre régionale.

Pour autant, le projet se poursuivra après cette date pour organiser les activités entre les différentes Chambres départementales et la Chambre régionale au sein de la nouvelle région, en veillant à renforcer le service des agriculteurs et des territoires en proximité et assurer la mission de représentation de l'agriculture au niveau régional, auprès du Conseil régional et du Préfet de région.

C'est un projet ambitieux qui est mené en parallèle du renforcement par la loi d'avenir Agriculture et forêt d'octobre 2014, des missions de la Chambre régionale en termes de régionalisation des fonctions supports (fonctions administratives et fonctions support du développement agricole). ●



Frédéric Ernou  
Chambres d'agriculture France  
Instances et réseau